



Association Pension de famille
à Bauer-Thermopyle-Plaisance
15 rue de Plaisance - 75014 Paris
<http://maisondesthermopyles.fr>
01.45.43.09.08 / 06.79.32.23.70

Proposition de modification des statuts de l'association

Le Conseil d'Administration propose 3 modifications des statuts actuels de l'association «Pension de Famille à Bauer-Thermopyles-Plaisance» (PDF BTP)

1. Changement du nom de l'association

Ce nom a été choisi au moment de la création de l'association, où l'ouverture d'une pension de famille était en projet. Il associait le nom des trois rues qui allaient avoir vue sur le futur bâtiment, entre autre pour mobiliser les habitants de ces rues. Le principal inconvénient de ce nom est sa longueur (48 caractères) qui sature largement les champs réservés pour le nom des personnes ou des associations dans la plupart des logiciels administratifs ou bancaires. Par exemple, dans le Registre du Commerce et des Sociétés, le nom correspondant à notre numéro de SIRET est «Pens Famil Bauer Thermopyles Plaisance» (38 caractères). Il y en a d'autres plus farfelus.

Au moment de la création de site internet de l'association le nom de Maison des Thermopyles a été choisi pour l'institution alors en cours de construction. Il traduisait le fait que la rue des Thermopyles était devenue le centre de gravité de ce projet. Rappelons à cette occasion que le Jardin des Thermopyles, jardin partagé géré par l'association Urbanisme et Démocratie (Udé), est situé sur une parcelle de terrain du projet qui a été cédée à Udé par Paris Habitat. Ce don a reçu l'accord du Conseil d'Administration de l'association PDF BTP de l'époque, qui a validé le projet de jardin dont l'un des objectifs était et reste toujours de favoriser les échanges entre les résidents de la Pension et les habitants du quartier.

C'est pourquoi nous proposons comme nouveau nom pour l'association «Maison des Thermopyles» (20 caractères)

2. et 3. Adhésion des salariés et des résidents à l'association

Avant propos

Tous les documents présentés à l'Assemblée Générale (AG) sont sur le site de la Maison des Thermopyles en accès libre pour tous, adhérents et non adhérents. L'AG de l'association est ouverte à tous, adhérents et non adhérents qui peuvent s'y exprimer en toute liberté.

Les droits des adhérents que n'ont pas les non-adhérents sont la participation au Conseil d'Administration (CA) de l'association et le droit de vote aux AG. La non-participation des salariés et des résidents au CA fait consensus, mais il n'en est pas de même pour leur éventuel droit de vote.

Jusqu'à présent, toutes les décisions prises par l'association réunie en AG ont fait l'objet d'un large consensus, ce qui se reproduira très probablement dans l'avenir. Mais les statuts de l'association forment un document de droit, où il faut prévoir les situations d'exception

même très improbables, ce qui n'est pas le cas dans les statuts actuels. La situation que nous avons retenue pour proposer notre choix est celle où le CA doit prendre une décision qui le divise profondément, qui aura un impact important sur l'avenir de la Maison des Thermopyles, et où la décision va se jouer à très peu de voix.

I. La décision peut-elle dépendre du vote d'un ou de plusieurs salariés?

En cas d'équilibre des voix entre les deux courants de l'association, un ou plusieurs votes pourront rendre l'un des courants du CA majoritaire et créera par lui un rapport de force dans l'association. Ce nouveau rapport de force pourra modifier l'avenir de tous les salariés qu'ils ne représentaient pas en adhérent à titre individuel. Nous considérons que, dans ce cas, il y a conflit d'intérêt et notre réponse est non.

II. La décision peut-elle dépendre du vote d'un ou de plusieurs adhérents?

Pour exactement les mêmes raisons que celles exposées au paragraphe précédent, leur vote pourra déterminer l'avenir de la Maison des Thermopyles alors que, eux aussi, ne représenteront qu'eux mêmes. Ce choix se fera sur la seule base de leur vision de l'institution, que ne partagera pas forcément l'ensemble des résidents, et sur la défense légitime de leurs intérêts. Nous considérons que, dans ce cas aussi, il y a conflit d'intérêt et notre réponse est également non.

Cette question a le mérite de poser la question de la représentation des résidents auprès de l'association. Le CA et la directrice vont aborder cette question importante dans les prochaines réunions CA-résidents

Pour le Conseil d'Administration,
le président Eric Lesquoy